

Compte rendu de la conférence des ministres de la Défense et des chefs d'état-major de l'Union occidentale (Londres, 30 avril 1948)

Légende: Le 30 avril 1948, les ministres de la Défense et les chefs d'état-major des cinq puissances signataires du traité de Bruxelles se réunissent à Londres pour discuter de la création d'un Comité militaire.

Source: Compte rendu analytique de la conférence des ministres de la Défense et des chefs d'état-major des cinq puissances signataires du traité de Bruxelles. Londres: Organisation du traité de Bruxelles, 30.04.1948. 15 p. National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_conference_des_ministres_de_la_defense_et_des_chefs_d_etat_major_de_l_union_occidentale_londres_30_avril_1948-fr-ee18e425-95c2-478b-8e9b-03a6a7fd91c0.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

Vol. I

BRUSSELS TREATY ORGANISATION

SUMMARY RECORD
OF
CONFERENCE OF FIVE DEFENCE MINISTERS
AND
CHIEFS OF STAFF
OF
BRUSSELS TREATY POWERS
HELD AT
No.1. CARLTON GARDENS, LONDON
ON
FRIDAY, APRIL 30th, 1948.

Released by Western European Union
on 1st March 1984

ORGANISATION DU TRAITE DE BRUXELLES

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA DEFENSE
ET DES CHEFS D'ETAT-MAJOR DES CINQ PUISSANCES
SIGNATAIRES DU TRAITE DE BRUXELLES
TENUE AU No.1 CARLTON GARDENS, LONDRES
LE VENDREDI, le 30 AVIL 1948

Ouvert au public
par l'Union de l'Europe occidentale
le 1er mars 1984

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA DEFENSE
ET DES CHEFS D'ETAT-MAJOR DES CINQ PUISSANCES
SIGNATAIRES DU TRAITE DE BRUXELLES
TENUE AU No.1 CARLTON GARDENS, LONDRES
LE VENDREDI, le 30 AVIL 1948

NB. Les annexes A à F sont jointes au
texte anglais seulement.

Aucun document de séance n'est disponible, ni
en anglais ni en français

Exemplaire N° 4/6

17

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

CONFERENCE DES MINISTRES DE LA DEFENSE NATIONALE
DES CINQ PUISSANCES SIGNATAIRES DU TRAITE DE BRUXELLES

London, le 30 Avril 1948.

1° - M. ALEXANDER souhaite la bienvenue à ses collègues et à leurs collaborateurs.

Cette réunion, dit-il, évoque les souvenirs de la guerre et des épreuves subies en commun. Ces années ont scellé une amitié qui parcourra toutes les réunions des représentants des Cinq Puissances et qui permet de bien augurer de leurs travaux.

M. ALEXANDER souligne que les tâches essentielles qui attendent les Pays de l'Europe occidentale sont des tâches de reconstruction et que leurs efforts doivent porter avant tout sur le plan économique où ils reçoivent des Etats-Unis une aide si précieuse. Mais de tels efforts seraient vains si ces Pays n'étaient pas capables d'assurer leur sécurité et de résister à toute attaque pour défendre leurs libertés démocratiques. Dans ce domaine également les Cinq Puissances peuvent compter sur l'appui des Etats-Unis. Le Ministre britannique sait que tous ses collègues sont, comme lui-même, animés d'une commune volonté de réussir et il est persuadé du succès de leur entreprise.

2° - Election du PRÉSIDENT.

Sur la proposition de S. THURLOW, M. MAX DE LA MINISTRE de la Défense britannique, est désigné comme Président de la conférence.

DECLASSIFIE
UEO 12 MARS 1984**3^e - COMPOSITION DU COMITE MILITAIRE.**

M. ALEXANDER expose les vues du Gouvernement britannique.

Il paraît souhaitable de constituer un Comité restreint car une Assemblée trop nombreuse risquerait de manquer d'efficacité. Le Comité doit cependant être capable de traiter toutes questions techniques concernant chacune des trois armées (terre, mer, air) et, éventuellement, la Défense passive.

En conséquence le Ministre et les trois Chefs d'Etat-Major britanniques proposent de nommer comme Chef de leur délégation un officier général du grade d'Air Vice-Marshal qui serait assisté pour chacune des deux autres armées d'un officier d'un grade à choisir par les Chefs d'Etat-Major intéressés.

Les travaux techniques seraient confiés, sous la direction du Comité, à trois sous-Comités où le Royaume-Uni serait représenté par les trois officiers désignés pour le Comité principal dans les conditions indiquées ci-dessus.

M. FEITCHEN se déclare, dans les grandes lignes, d'accord avec son collègue britannique. Il précise cependant qu'il envisage pour sa part, en ce qui concerne le Comité militaire, deux séries de réunions :

a) - réunions ordinaires et normales de préparation et de travail, soit du Comité, soit des sous-Comités définis par M. ALEXANDER.

b) - réunions des Chefs d'Etat-Majors combinés ou des Chefs d'Etat-Major qui pourraient être nécessaires de temps à autre pour trancher certaines questions particulièrement importantes.

Le Colonel de FRAYTHER (Belgique) fait remarquer que les deux idées ne s'excluent pas l'une l'autre. L'organe combiné proposé par M. ALEXANDER représente l'élément permanent. Les

DECLASSIFIE
UEO - 14 MARS 1984

réunions des Chefs d'Etat-Major seraient exceptionnelles ; il faut aussi envisager des conférences des Ministres de la Défense, seuls qualifiés, en ce qui concerne la Belgique du moins, pour définir la politique militaire des Gouvernements.

Le Colonel FIEVEZ (Hollande) se déclare d'accord avec son collègue belge.

Selon lui, l'organisation militaire doit être à l'image de l'organisation politique des Cinq Puissances signataires du Traité de Bruxelles. L'organisme directeur sur le plan politique est constitué par le Conseil consultatif des Cinq Ministres des Affaires Etrangères qui ne se rencontrent qu'occasionnellement et dont les suppléants sont les Ambassadeurs à Londres qui siègent à la Commission permanente. Sur le plan militaire, les Ministres de la Défense constituent l'organisme directeur et ils ont pour suppléants les représentants de leur pays au Comité militaire permanent.

M. SCHAES (Luxembourg) se déclare d'accord avec ses collègues belge et hollandais.

Il précise que, sur le plan militaire, le Luxembourg occupe une position particulière due à la faible importance de ses forces armées. Son Gouvernement souhaite être représenté au Comité militaire et au sous-Comité de l'armée de terre seulement ; il demande à être consulté lorsque le sous-Comité de l'armée de l'Air traitera des questions intéressant le Luxembourg.

M. ALEXANDER approuve les déclarations qu'il vient d'entendre.

Il considère que les représentants au Comité militaire devraient être responsables devant leurs Chefs d'Etat-Majors respectifs et, par leur intermédiaire, devant leur Ministre de la

DECLASSIFIE
U.E.O. 1st MARS 1984

20

Défense. En cas de difficultés, si certaines questions ne pouvaient être résolues par les organismes techniques, les Ministres de la Défense se réuniraient.

M. TEITGEN constate que, dans l'ensemble, tout le monde est d'accord, pour adopter les dispositions suivantes :

Constitution à Londres d'un organisme permanent où chaque pays sera représenté par un officier général appartenant à l'une des trois Armées et assisté de deux officiers appartenant aux deux autres Armées.

Chaque Délégation à ce noyau permanent travaillera en liaison directe avec les Etats-Majors de son pays dont elle recevra tous les éléments d'information dont elle aura besoin.

Peut-être sentira-t-on parfois la nécessité, pour aboutir, de réunir les Chefs d'Etat-Major eux-mêmes. Mais une semblable conférence n'aurait pas de caractère périodique et ne serait convoquée qu'en cas de besoin.

Quant à la réunion des Ministres de la Défense, le Ministre français souligne qu'elle devra avoir lieu seulement lorsque se posera une question qui ne peut être résolue que sur le plan gouvernemental. En pareil cas, les Ministres de la Défense seraient assistés de leur Chef d'Etat-Major ou de leur représentant à Londres.

M. ALEXANDER se déclare entièrement d'accord avec les suggestions et les précisions apportées par M. TEITGEN et il exprime l'espoir qu'il sera souvent possible de faire résoudre les questions importantes par les Chefs d'Etat-Major sans avoir recours à la réunion des Ministres de la Défense.

Les trois autres Délégués marquent leur approbation. Sur une question de M. SCHAUS (Luxembourg) M. TEITGEN précise que, selon lui, les membres du Comité militaire sont les représentants à Londres des Chefs d'Etat-Major.

DECLASSIFIE
UEG 12 NOV 1984

21

M. ALEXANDER enregistre avec satisfaction l'accord unanime obtenu au sujet de cette question. Il recommande que le Chef de la Délégation de chaque pays au Comité militaire ait à Londres un établissement permanent.

M. ALEXANDER déclare que la Commission permanente devrait être tenue informée des travaux du Comité militaire.

De plus, la conférence des Ministres de la Défense devrait faire rapport au Conseil consultatif et, si les circonstances ne le permettent pas, informer la Commission permanente de ses délibérations et de ses décisions.

Le délégué hollandais approuve cette suggestion, ainsi que M. TRITGEN, qui propose en outre que les Ministres de la Défense aient toujours la faculté de se faire accompagner des Ambassadeurs afin d'assurer une bonne liaison entre l'organisme militaire et l'organisme politique.

Cette dernière suggestion est approuvée par tous.

M. ALEXANDER demande s'il n'y a pas lieu d'envisager que certaines questions soient réservées à l'examen des seuls Militaires.

M. TRITGEN est d'accord en principe mais se demande comment définir ces questions. Il lui paraît difficile d'établir dès maintenant une règle et il pense que l'expérience montrera comment il convient d'établir les distinctions nécessaires.

M. ALEXANDER approuve son collègue français et fait remarquer que les Chefs d'Etat-Major conseilleront les Ministres à ce propos.

Sur une question de M. TRITGEN, M. ALEXANDER déclare qu'il ne lui paraît pas nécessaire de définir trop rigoureusement le grade des officiers appelés à représenter leur pays au Comité militaire.

Les Délégués de Benelux partagent ce point de vue et le Colonel de FRUYER fait remarquer que leurs armées étant moins importantes que celles de la Grande-Bretagne et de la France, les

DECLASSIFIE
UEO 17 MASS 1284

22

Gouvernements belge, hollandais et luxembourgeois se feront sans doute représenter au Comité militaire par des officiers de grade moins élevé que les Gouvernements britannique et français.

4^e - TACHES DU COMITE MILITAIRE.

M. ALEXANDER indique qu'à son avis, il appartient aux Ministres de la Défense de fixer, dans leurs grandes lignes, les tâches du Comité, mais que le Comité est libre de traiter des questions autres que celles prévues par les Ministres et d'attirer l'attention de ceux-ci sur tout point lui paraissant mériter d'être étudié.

M. ALEXANDER lit alors le questionnaire américain, (compte-rendu de la 1ère séance de la Commission permanente). Il souligne qu'il s'agit là de questions très importantes dont certaines vont nécessiter une étude approfondie. Cependant, en raison de l'importance de cette affaire sur le plan des relations entre les Etats-Unis et les pays d'Europe occidentale, les Ministres des Affaires Etrangères souhaitent sans doute être aisés en mesure de donner au questionnaire une réponse tout au moins provisoire.

M. TEITGEN est d'accord, mais souligne que lorsqu'on veut faire un inventaire, il convient de savoir d'abord à quoi et comment l'on veut utiliser forces et matériels considérés. Ceci pose le double problème de la mission à assigner à nos forces respectives et de la doctrine d'emploi de ces forces.

La mission est connue : porter aussi loin que possible en avant de nos pays des forces suffisantes pour assurer notre sécurité.

En ce qui concerne les méthodes d'emploi de ces forces, la stratégie et les plans d'opération, une doctrine commune est à élaborer.

Nos besoins dépendent précisément de cette doctrine et de ces plans.

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

Il faut rappeler ces vérités. Mais M. TEITGEN reconnaît que si nous devons attendre, pour répondre aux questions posées, l'élaboration d'une doctrine et de plans d'opérations, nous risquons de ne pas aboutir. En effet, quand se posera la question stratégique, nous verrons que nous ne pourrions pas la résoudre sans savoir au juste en quoi consistera l'aide américaine.

Il ne faut donc nous laisser arrêter par des scrupules logiques et il faut nous résoudre à formuler une réponse provisoire. Les questions doivent autant que possible être posées en envisageant les diverses hypothèses stratégiques qui peuvent se vérifier. Les réponses pourront varier selon les hypothèses dans lesquelles on se placera.

Le but à atteindre, c'est de hâter le moment où pourront commencer les échanges de vues avec les Américains, quitte à revenir plus tard sur certaines questions.

Le Colonel de FRAITOUR reconnaît que M. TEITGEN a très logiquement posé le problème; il fait remarquer cependant que celui-ci se pose d'une façon un peu différente selon les pays; en ce qui le concerne, le Gouvernement belge est en mesure de répondre immédiatement au questionnaire.

Le Colonel FIEVEX estime comme M. TEITGEN qu'une doctrine commune doit constituer les points de départ des travaux du Comité mais il est d'accord pour donner rapidement au questionnaire américain une réponse provisoire.

Il souhaite recevoir des précisions sur les questions relatives à la mise en commun des équipements et aux conceptions militaires des Etats-Majors. S'agit-il ici des conceptions des Etats-Majors des Cinq Grands ou de plans arrêtés en commun ?

M. SCHAUSS approuve ce qui vient d'être dit par ses collègues.

M. ALEXANDER remercie M. TEITGEN et le félicite d'avoir posé le problème avec une clarté parfaite.

DECLASSIFIE
U.F.O. 14 MARS 1984

Pour résumer tout ce qui vient d'être dit et au sujet de quoi il existe un accord unanime, il convient que le Comité militaire fasse immédiatement l'inventaire des ressources des Cinq Puissances. Cet inventaire doit comprendre le relevé des stocks existant ainsi que l'estimation de la capacité de production.

En second lieu, il convient d'étudier la question de savoir si, en cas de crise, il serait possible de mettre en commun le potentiel industriel aussi bien que l'équipement existant. Il faut, dans la réponse au questionnaire, indiquer aux Etats-Unis si l'on peut envisager l'intégration militaire des Cinq Puissances.

M. TEITGEN constate avec satisfaction que la situation devient parfaitement claire. Il est autorisé à faire, au nom de son Gouvernement, deux déclarations :

a) - La France accepte le principe de la mise en pool des équipements.

b) - Sous réserve de certaines considérations techniques, la France accepte le principe de la standardisation des armements.

M. TEITGEN souligne ensuite que l'inventaire des ressources actuellement disponibles est facile à faire.

La France peut fournir très rapidement les renseignements demandés.

Il sera plus long d'établir l'inventaire du potentiel industriel. Quand ce double travail sera achevé, on constatera que le total des ressources sera inférieur aux besoins et qu'il existe un déficit.

C'est finalement de ce déficit qu'il importe de faire un inventaire exact, tâche très difficile si l'on ne connaît pas les plans qu'on entend exécuter.

Pour faire honnêtement ce troisième inventaire - celui du déficit - il convient donc d'envisager diverses hypothèses stratégiques,

DECLASSIFIED
U.E.O. 1er. MARS 1984

opérations et il ne pourra être définitivement établi que quand des décisions auront été arrêtées à cet égard.

La doctrine stratégique ne pourra être fixée qu'avec la collaboration des Américains, et en fonction de ce qu'ils pourront faire.

M. TEITGEZ demande à ses collègues de réfléchir à la suggestion suivante :

Quand les deux premiers inventaires seront achevés, ne serait-il pas souhaitable qu'un observateur américain, par exemple un Attaché militaire, assistât aux délibérations du Comité militaire? Sa présence simplifierait la tâche du Comité et le mettrait à même d'être à tout moment informé des possibilités ou des intentions de l'Etat-Major américain.

M. ALEXANDER approuve les déclarations et la suggestion de M. TEITGEZ.

En résumé, il faut répondre successivement aux questions suivantes :

- a) - que possédons-nous ?
- b) - que pourrions-nous faire tout de suite ?
- c) - que devons-nous faire si nous voulons assurer notre sécurité ?

C'est alors que pourra être établi l'inventaire des besoins à soumettre aux Américains.

Si tout le monde est d'accord, M. ALEXANDER suggère que l'on demande aux Chefs d'Etat-Major de rédiger les directives à donner au Comité en lui demandant de déterminer le déficit entre nos ressources et nos besoins.

Ce travail achevé, nous pourrions nous tourner vers les Américains et les inviter à désigner un observateur qui assiste aux travaux du Comité.

DECLASSIFIE
TO
UEO 1er MARS 1984

Après approbation par les autres Délégués, M. ALEXANDER constate que ce point de l'ordre du jour est réglé de façon satisfaisante. Il ajoute que le déficit ne lui fait pas peur : c'est notre tâche de le combler. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que nos adversaires éventuels doivent, eux aussi, avoir un déficit car l'évolution des armements rend difficile de conserver les armes toujours "au point".

5° - SECRETARIAT .

M. ALEXANDER déclare qu'il convient maintenant d'étudier la question du Secrétariat. Il est nécessaire que le Comité militaire en possède un .

Le Gouvernement britannique propose de désigner comme Chef de Secrétariat un officier supérieur possédant les qualités et l'expérience requises pour occuper ce poste. Il propose également de lui donner un adjoint et de lui fournir les moyens matériels nécessaires.

M. TRITON remercie M. ALEXANDER de son offre qu'il accepte.

Il suggère que chaque pays désigne également un représentant au Secrétariat : Il appartiendra au Comité de préciser lui-même les règles de fonctionnement de son Secrétariat.

Les autres Délégués marquent leur approbation.

M. ALEXANDER est heureux de cette décision qui permettra de mettre rapidement sur pied l'organisation nécessaire.

Il propose la nomination comme secrétaire du Lieutenant-Colonel HALLABY, actuellement secrétaire du Joint Planning Staff et comme adjoint du Major CABREY. Les autres pays feront connaître plus tard leurs représentants.

DECLASSIFIE
U.E.O. 1er MARS 1984

Il en est ainsi décidé, et il est convenu que la première séance du Comité aura lieu le 5 Mai.

6^e - FUELJOITE .

M. ALEXANDER pose la question de la publicité. Il lui paraît que les travaux du Comité militaire ne doivent faire l'objet d'aucune publicité. Aucune communiqué ne sera donné aux journaux.

M. TRITGEN est d'accord, mais estime qu'un communiqué doit être donné à l'issue de la Conférence des Ministres.

En ce qui concerne les travaux du Comité, il convient non seulement d'éviter toute publicité, mais encore d'assurer un secret rigoureux et de prendre à cet effet les dispositions les plus complètes.

M. ALEXANDER est heureux que son collègue français ait exprimé cette préoccupation qui doit être capitale et constante. Si l'on veut posséder la confiance de l'Etat-Major américain, il faut lui donner une impression de sécurité totale.

La diffusion des documents devra être restreinte au minimum.

En ce qui concerne la conférence des ministres un projet de communiqué va être soumis.

M. ALEXANDER demande si d'autres questions se posent.

Le Colonel de FRATER annonce qu'un accord militaire de caractère technique sera signé le 10 Mai à La Haye entre la Belgique et la Hollande. Il souhaite que cet accord renforce la position des deux pays et serve ainsi la cause commune. Il est rédigé dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Traité de Bruxelles.

M. ALEXANDER félicite ses collègues belge et hollandais.

M. TRITGEN demande que soient précisés certains points d'organisation :

DECLASSIFIE
 UFO 1-1185 1984

a) - Le rôle du Secrétariat.

Celui-ci ne doit pas être une sorte d'Etat-Major, mais un organisme destiné à servir le Comité.

b) - Y aura-t-il une nouvelle réunion l'après-midi ?

Pourrait-on préciser les directives à faire donner au Comité par les Chefs d'Etat-Major ?

Si ces derniers se réunissaient ils pourraient sans doute se mettre d'accord immédiatement.

M. ALEXANDER précise que le rôle du Secrétariat doit, selon lui, être de

- préparer les ordres du jour,
- organiser les réunions,
- assurer les comptes-rendus.

En ce qui concerne les directives, il convient d'indiquer au Comité comment donner au questionnaire une réponse provisoire sans perdre de vue les questions dont dépend la réponse définitive bien qu'elles ne puissent être résolues que plus tard.

Les Chefs d'Etat-Major pourraient se réunir pour préparer une directive en ce sens et les Ministres se réuniraient en fin de journée pour l'approuver.

Il est décidé que les Chefs d'Etat-Major se réuniront à 16 heures et les Ministres à 16 heures 45.

M. ALEXANDER demande à ses collègues s'ils sont en mesure de nommer des représentants à ce que M. THIESEN a appelé l'Etat-Major combiné de l'Union occidentale.

M. THIESEN indique qu'il n'a pas envisagé d'organisme spécial, mais seulement, à certaines occasions, la réunion des Chefs d'Etat-Major des Cinq Puissances.

Sur une question de M. ALEXANDER, il précise que les Chefs d'Etat-Major ne devraient pas nécessairement assister tous les trois à ces réunions. En ce qui concerne la France, le

29
End

- 13 -

Président du Comité des Chefs d'Etat-Major pourrait représenter son pays. Ses collègues des deux autres Armées ne viendraient qu'en cas de besoin .

L'accord unanime se fait sur ce point.

La séance est levée.